

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents :

Date de la convocation :
30/06/2026

Délibération n°2026-F-06

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée
exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 21/07/26

Publié le : 21/07/2026

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 06 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 30 juin 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Excusés : Charlotte Chassard, Florence Collino, Mickaël Linares.

Absent :

Pouvoirs : Charlotte Chassard à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

OBJET :RÈGLEMENT DE COLOCATION MAISON DES SAISONNIERS

Dans le cadre de la location des logements des saisonniers, M. le Maire expose les modalités qu'il propose de mettre en œuvre.

5 chambres peuvent être mises à disposition :

- Prioritairement : des employeurs du secteur touristique, par conventions saisonnières (du 01/10 au 31/03 et du 01/04 au 30/09), afin de leur permettre de loger leurs travailleurs saisonniers.
- En cas de besoin inférieur aux capacités : des employés éligibles aux baux mobilité (*en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en stage, en engagement volontaire dans le cadre d'un service civique, en mutation professionnelle, en mission temporaire dans le cadre de son activité professionnelle*), avec caution de la part de l'employeur.

Le loyer est fixé à 350 € / mois, charges comprises.

Un formulaire de candidature a été élaboré pour permettre :

- aux employeurs de solliciter la mise à disposition d'une ou plusieurs chambres, pour l'une, l'autre ou les 2 saisons.
- Aux employés de solliciter la mise à disposition d'une chambre par bail mobilité, en cas de besoin non comblé par la première solution.

Un protocole d'attribution a été élaboré pour garantir l'égalité de traitement des usagers, en cas de demandes excédant les capacités disponibles.

M. le maire propose au conseil municipal de valider ces modalités et de l'autoriser diligenter la rédaction des différents documents en ce sens.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modalités de location des logements de la maison de saisonniers

- autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

